



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 19 avril 2023 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chambonas, pour l'aménagement de la zone d'activité de Balagère.

Cette enquête publique se déroulera **du jeudi 11 mai à 9 h au mardi 13 juin 2023 à 16h.**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Chambonas et de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche (2, place Simone Veil – 07000 Privas), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDT de l'Ardèche (Service Urbanisme et Territoires – Bureau des Procédures).

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet : Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, représentée par Monsieur Sébastien MATHON(06 77 50 59 66 – directionterritoire@cdc-vansencevennes.fr).

Monsieur Jean-François CUTTIER a été désigné par le tribunal administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public pourront être, pendant toute la durée de l'enquête :

- transmises par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance au siège de la communauté de communes, siège de l'enquête publique ;
- consignées sur le registre dématérialisé d'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4629>
- consignées sur les registres d'enquête qui seront tenus à disposition en mairie et au siège de la communauté de communes.

Pour recevoir les observations et propositions des personnes intéressées, le commissaire enquêteur sera présent en mairie aux jours et heures suivants :

Communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes »	jeudi 11 mai 2023	9h – 12h
Mairie de Chambonas	samedi 20 mai 2023	9h – 12h
Mairie de Chambonas	jeudi 1 ^{er} juin 2023	9h – 12h
Communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes »	mardi 13 juin 2023	14h – 16h

La communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est compétente pour adopter la déclaration de projet.

La commune de Chambonas est compétente pour approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

L'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique, le présent avis et le dossier d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Ardèche (www.ardeche.gouv.fr).

À la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Chambonas, au siège de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Ardèche (www.ardeche.gouv.fr).